



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances. Après convocation légale, sous la présidence de Madame FAYARD Marion, La Maire. Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

M. ALLES Philippe, M. BLANCHARD Arnaud, M. BRAT Sylvain, M. CAUTERMAN Arnold, Mme COMBE Laure-Anne, Mme EMPTAZ Lolita, Mme MARTIN Natacha, Mme VINCENT Céline, M. VUILLET Thomas.

Absents excusés : Mme LEROY Jennyfer, M. PERILLAT-AMEDEE Kiliann, M. BLANQUET Denis, Mme PEYSSON Audrey.

Absent non excusé : M. RICARD Olivier

Pouvoirs : Mme LEROY Jennyfer à M. BLANCHARD Arnaud, M. PERILLAT-AMEDEE Kiliann à M. ALLES Philippe.

M. BLANCHARD Arnaud a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

- 1/ Groupement de commande pour étude d'opportunité et de faisabilité de rattachement à la Communauté d'agglomération de Grand Chambéry.
- 2/ Taxe d'aménagement – année 2027.
- 3/ Tarif d'occupation du domaine public : plateforme bois lieu-dit « Jean-Pierre ».
- 4/ Tarif de vente pots de miel.
- 5/ Modification de l'indice de référence pour révision des loyers du bar-restaurant et logement « le Relais de Chartreuse ».
- 6/ Présentations des rapports du service public des déchets et du SPANC 2025 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.
- 7/ Questions diverses.

1/ Groupement de commande pour étude d'opportunité et de faisabilité de rattachement à la Communauté d'agglomération de Grand Chambéry.

La commune souhaite, en partenariat avec la commune de Saint-Jean de Couz, évaluer les compétences et les services proposés par la Communauté de Communes de Cœur de Chartreuse (de droit actuellement) et la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry, qui représente le bassin de vie des Coudans.

Le Conseil municipal est appelé à valider la convention de groupement de commande pour une étude d'opportunité et de faisabilité de rattachement à la Communauté d'agglomération Grand Chambéry entre la commune de Saint-Thibaud de Couz et la commune de Saint-Jean de Couz (voir annexe)

Madame Martin demande qu'une pré-rencontre se fasse avec Grand Chambéry avant l'étude. Elle fait part de son inquiétude sur le coût important de l'étude et sur le risque que la Communauté d'Agglomération n'accepte pas la commune de Saint-Thibaud de Couz.

Madame la Maire indique que cela se déroulera lors de la 2ème phase. La 1ère phase d'opportunité s'attachera notamment à réaliser le diagnostic, les impacts financiers et à identifier les aspects juridiques de la démarche, sans sollicitation des EPCI concernés (voir convention).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte la signature d'une convention de groupement de commande pour une étude d'opportunité et de faisabilité de rattachement à la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry.



2/ Taxe d'aménagement – année 2027.

Monsieur Brat expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;
- d'instauration par le Conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 au code général des impôts,

Le Conseil municipal, propose de :

- maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 4 % sur le territoire de la commune de St Thibaud de Couz
- décide d'exonérer les locaux commerciaux d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de :

- maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 4 % sur le territoire de la commune de St Thibaud de Couz
- d'exonérer les locaux commerciaux d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.
- charge Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

3/ Tarif d'occupation du domaine public : plateforme bois lieu-dit « Jean-Pierre »

Madame la Maire explique au Conseil municipal que Monsieur Jean-Paul CHARRET occupe une plateforme du domaine public pour stocker du bois au lieu-dit « Jean-Pierre » depuis le 1er avril 2012.

La convention avait été signée pour une année renouvelable par tacite reconduction, pour une redevance annuelle de 110.00 € (cent dix euros).

Madame la Maire propose de maintenir la redevance annuelle pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 10 voix pour et 2 abstentions (M. ALLES et Mme MARTIN) de maintenir la redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 110.00 € (cent dix euros) pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

4/ Tarif de vente pots de miel

La récolte des ruches communales aura lieu très prochainement. Il y a donc lieu de fixer les tarifs de vente des pots de miel de 500 g.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le prix de vente pour un pot de 500 g à hauteur de 9 €, sommes encaissées par chèque en régie de recettes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres votants :

- de fixer le tarif de vente des pots de miel de 500 g à 9 € l'unité.

5/ Modification de l'indice de référence pour révision des loyers du bar-restaurant et logement « le Relais de Chartreuse »

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur a été commise dans la délibération du 08 avril 2025. En effet il a été acté pour la location :

- du bar-restaurant pour un loyer de 8 400 € HT soit 10 080 € TTC à partir du 1^{er} juin 2025 (assujettissement à la TVA – délibération du 14/03/25)



- du logement pour un loyer de 9 600 € TTC.

La révision du loyer est fixée pour la première année seulement. Les parties conviennent expressément que le loyer fera l'objet d'une clause échelle mobile qui jouera automatiquement, mais uniquement à la hausse, chaque année le jour d'anniversaire au début du bail.

Les parties font le choix de fixer comme indice de référence l'Indice national des Loyers Commerciaux (ILC) tel qu'il est établi par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

L'indice de base retenu est le dernier publié au jour de la signature du bail soit celui du 2ème trimestre 2024, valeur : 136.72.

Il faut acter :

- Les parties conviennent, de se référer aux dispositions de l'article L112-2 du Code monétaire et financier et indexant le loyer sur l'indice des loyers commerciaux publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique, et de lui faire subir les mêmes variations d'augmentation **ou** de diminution.
- La variation de loyer qui découle de cette indexation ne peut conduire à des augmentations supérieures, pour une année, à 10% du loyer acquitté au cours de l'année précédente.
- A cet effet, le réajustement du loyer s'effectuera annuellement à la date anniversaire de l'entrée en jouissance, le dernier indice connu à la date de l'indexation étant comparé au dernier indice connu lors du précédent réajustement : il est précisé que le dernier indice connu à la signature étant celui du quatrième (4^{ème}) trimestre de l'année 2024, savoir :
135.30

Le reste de la délibération du 08 avril 2025 demeure inchangée.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte les modifications de la délibération du 08 avril 2025, comme indiqué ci-dessus.

6/ Présentations des rapports du service public des déchets et du SPANC 2025 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

Monsieur Cauterman présente en appui d'un power point le :

- *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2025 (RPQS) en annexe*

Monsieur Cauterman fait part de son RDV avec M. Coux et Mme Antoinat du service déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Il a été décidé d'un redéploiement des conteneurs (en juillet et en automne prochain) Une communication sera faite aux habitants.

En octobre prochain, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse va recruter des ambassadeurs du tri. Les habitants par hameau pourraient être formés par ses ambassadeurs.

Madame Emptaz demande si les écoles seront concernées.

Monsieur Cauterman répond que oui et qu'en effet les enfants sont les 1ers ambassadeurs.

- *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement non collectif 2025 (RPQS du SPANC) en annexe*

Monsieur Cauterman fait remarquer qu'en 2025, 39 % des assainissements non collectif du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont conformes.

Sur la commune, sur 132 assainissements non collectif, 29 % sont conformes. 19 % sont impactants ou incomplets.

Le Conseil municipal prend acte de ces rapports validés au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse du 9 juin dernier.



7/ Questions diverses

• Marchés à procédure adaptée :

Madame la Maire informe le Conseil municipal que le dossier de prestation de service restauration scolaire a été classé sans suite. Un dossier de consultation simplifié a été relancé (remise des offres le 3 juillet prochain)

Le dossier de consultation pour les travaux de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école a été fructueux et a obtenu des offres pour chaque lot. Une entreprise a été choisie pour chaque lot. Madame la Maire précise qu'elle ne peut mentionner ces entreprises, car nous sommes dans la période de recours. Les travaux pourront commencer comme initialement prévu le lundi 6 juillet prochain. Et les plantations en automne.

- Commission enfance, jeunesse éducation et vie locale

- Monsieur Alles informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse fait un diagnostic des modes de garde sur la vallée de Couz et plus particulièrement sur les réels besoins de la commune.

- SIVOM du Val d'Hyères : le sujet principal est financier. L'école de musique de Cognin prend une part non négligeable du budget...il sera demandé que les Coudans ne soient plus comptabilisés comme « étrangers » dans la tarification de l'école de musique.

- Souhait d'améliorer la communication entre la MAM et le RPE.

- Canicule : l'école n'a pas été fermée mais la salle polyvalente a été mise à disposition et un entrepreneur de la commune a prêté des climatiseurs pour les classes du 1^{er} étage et nous le remercions.

- Commission cadre de vie, environnement et culture

- Madame Combe informe qu'une exposition des œuvres de Lydie MISAK aura lieu en mairie et en bibliothèque le 1^{er} septembre prochain.

- Validation du chantier jeunes par la PAJ du 21 au 23 juillet prochain avec des projets de peintures (mains courantes école/portail parcours sportif) et entretien patio mairie.

- Madame Vincent indique que l'ASDER est un interlocuteur privilégié pour les rénovations thermiques et ils peuvent être sollicités pour un 1^{er} diagnostic (infos à l'accueil de la mairie)

- Délégation communication – information – numérique – participation citoyenne

- Monsieur Blanchard fait part de la commission mobilité de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse : un ensemble de dispositifs existe pour nous permettre de faire des projets ou de mettre des choses en place : projet de territoire, convention avec la région, qui a la compétence mobilité, loi d'orientation des mobilités, agences ADEME, ANCT, schéma simplifié des mobilités.

- Initiatives à étudier pour Saint-Thibaud de Couz : plateforme de covoiturage à l'échelle de la commune (plus de 130 personnes autour des Entremonts), borne stop, autopartage.

- Délégation communication :

- Couz d'œil de juin distribué par la Poste, 8 pages, de bons retours.

- Newsletter du mois de juillet/août sera envoyé début juillet

- Couz d'œil pour Juillet/août sera distribué la semaine du 20 juillet.

- Commission pôle solidarités, santé, vie associative et aînés

- Madame Martin fait part de la 1^{ère} commission petite enfance à la CC Cœur de Chartreuse qui était très intéressante.

- Santé :

- fin des rencontres avec les professionnels de santé de la commune. Des professionnels engagés, bien sur la commune. Le prochain couz d'œil présentera les infirmières.

- Mutuelle Entrenous : permanence complète le 9 juin dernier. Prochaine le 21 juillet après-midi, il reste des créneaux

- Associations :

- 20 juin dernier fête de la musique organisée par les pompiers, peu de fréquentation, perte financière.

- 27 juin : kermesse de l'école

- 4 juillet : fête du village à partir de 17 h. Concert à 18 h offert par la municipalité (devant la mairie), suivi d'une buvette. Traditionnel feu d'artifice.



- Personnes âgées : accord de la CARSAT pour les ateliers équilibres à la salle polyvalente pour les personnes retraitées de la commune ou autres (12 séances entre septembre et décembre 2026)

- CIAS les Echelles : CA le 22 juin dernier très tendu, démission de la directrice. Souhait que cela ne fragilise par la continuité des soins des aînés. Mise à jour du site internet : fin résidence autonomie, plus de lits en EHPAD.

- Sortie des aînés : repas en novembre prochain (date à déterminer) sur un thème. Madame Martin procède à un vote :

Thèmes : Croisière dans le monde : 6 voix

Bal des années 70 : 0 voix

Souvenirs partagés : 5 voix

Village en 2050 : 2 voix

Jeux Olympiques 2030 : 0 voix

Tour de France : 7 voix

Délégation Forêt – agriculture

➤ Vente de bois du 09/06 :

- Très bonne vente, les bois des parcelles 1 et 2 ont été vendues 55 555€ (estimés à 40 000€) ;
- Ces parcelles faisaient partie des plus belles de notre forêt communale, prix du bois à la hausse en ce moment, il faut espérer que cela reste le cas pour les futures ventes ;
- Point négatif, le bois n'a pas été vendu sous l'AOC Bois de Chartreuse car acheté par la scierie Blanc (dans la Drôme) qui ne fait pas partie de l'aire de l'AOC.

➤ Dépôt sauvage de gravats / déchets de la construction :

- Découverte d'un dépôt sauvage au début de la route forestière de l'Epine ;
- Nettoyage aux frais de la commune avec location d'une benne (merci au service technique) ;
- Afin de limiter ce type de dépôt, réflexion en cours sur la possibilité de mise en place de barrières aux entrées principales des routes forestières pour restreindre l'accès (mesure globalement impopulaire, barrières fermées mais non verrouillées pour laisser l'accès aux propriétaires privés).

➤ Entretien de la piste forestière du Grapillon (côté Outhéran) :

- Réunion du 23/06 avec MM. Jean-Luc Rat-Patron, Georges Puissant, Jean-Paul Charret, Michel Rat-Patron et Bernard Barrier-L'Héritier afin d'établir un état des lieux des travaux à entreprendre.

➤ Spéléo Club de Savoie (SCS) :

- Demande du SCS d'une autorisation provisoire (acceptée du 22/06 au 31/12/26) de libre circulation sur nos routes forestières afin d'explorer des cavités.

➤ Prochaine vente de bois :

- En septembre, parcelle 13.

Correspondant défense :

➤ Journées portes ouvertes au 13^{ème} BCA à Barby quartier Roc Noir les 27 et 28 juin.

➤ Mise en place du Service National (SN) :

- Pour les jeunes de 18 à 25 ans ;
- Incorporations à compter du 31/08/2026 réparties sur 3 mois (septembre/octobre/novembre) ;
- Durée de 10 mois ;
- Plus d'informations sur demande en mairie.



- Commission administration générale, finances, économie locale et marchés publics

- Analyses des offres des marchés précédemment cités.
- Rencontre CCI
- Renégociation en cours des 2 derniers emprunts de la commune.
- RDV avec les entreprises locales.
- Suivi financier : les finances sont saines mais il y a beaucoup de besoins.
- Préparation du budget 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 20 h 23

Le secrétaire de séance,

Arnaud BLANCHARD



La Maire,

Marion FAYARD